

**APRES LE DRAME DE L'HAY-LES ROSES  
DECLARATION DES REPRESENTANTS  
DE LA CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT (CNL)**

Nous adressons, aux familles des victimes de l'incendie criminel du dimanche 4 septembre dernier, nos condoléances émues et assurons les sinistrés de notre entière solidarité. Nous appelons les Amicales CNL de 3F/RUF à organiser une collecte de solidarité afin de venir en aide aux 118 familles touchées par ce drame.

Les causes de cet incendie sont connues, elles appellent une sanction à l'égard des responsables de cet acte. Justice doit être rendue.

Dès les premières heures qui ont suivi l'incendie, les représentants de la CNL ont été aux côtés des familles et sont intervenus pour que des mesures d'urgence soient mises en œuvre par la municipalité de l'Hay-les-Roses qui a agi immédiatement ainsi que les autorités du Département, de l'Etat et du 3F/RUF. Nous remercions les sapeurs-pompiers pour leur célérité et leur courage.

Le moment est venu de rechercher les raisons qui ont causé la mort de 18 locataires dont 3 enfants et fait plusieurs blessés graves afin qu'un tel drame ne puisse se reproduire.

**C'est pourquoi nous demandons qu'un audit soit fait afin de prendre les mesures de prévention et de contrôle des matériaux utilisés dans les bâtiments des 107 000 logements gérés par 3 F/RUF.**

En effet, si la responsabilité de cet acte est établie, des questions demeurent :

- ⇨ Les matériaux du hall d'entrée de la tour 2 (boîtes aux lettres en bois et plastique, lambris aux plafonds et murs, "protections" en bois et polystyrène dans l'ascenseur) n'ont-ils pas favorisé les émanations toxiques et l'incendie ?
- ⇨ Le dysfonctionnement de la trappe de désenfumage et l'absence de détecteur de fumée doivent-ils se perpétuer notamment dans les tours et barres de logement ?

Notre exigence de prévention et de sécurité est à la mesure du drame et nous demandons **la communication du rapport des sapeurs-pompiers.**

Les hébergements d'urgence des locataires sinistrés, les cellules mises en place pour les soutenir dans leur douleur et les aider dans les démarches administratives doivent être maintenues car à la douleur morale s'ajoutent les soucis financiers et matériels de ceux qui ont tout perdu.

Nous prenons acte des dispositions prises par 3F/RUF pour la prise en charge des frais d'obsèques des victimes et pour le non-paiement des loyers des locataires de la tour 2 et de l'aide financière immédiate qui leur est apportée et demandons que cette aide soit augmentée sachant qu'actuellement la récupération des biens et meubles n'est pas possible en raison de l'enquête de police.

**Enfin, la question du relogement est capitale.** En effet, les travaux et la mise en sécurité de la tour ne sont pas encore commencés et demanderont du temps.

Par ailleurs, de nombreux locataires de la tour 2 mais aussi des locataires des tours 1 et 3 ne souhaitent pas continuer à habiter dans leurs tours à la suite de ce drame.

**Nous demandons qu'une enquête soit réalisée auprès d'eux afin de connaître leurs souhaits et que soient communiqués la liste et l'emplacement des logements actuellement vacants afin de procéder rapidement au relogement de ceux qui le demandent.**

Enfin pour permettre un nouvel examen des dispositions prises ou à prendre, nous demandons la tenue d'un Conseil départemental de Concertation du Val de Marne dans les meilleurs délais et que se tienne une nouvelle réunion du Conseil National après celui du 26 septembre.

**Déclaration faite par les représentants de la CNL le 14 septembre 2005**